Comité technique spécial départemental

Saint-Denis, lundi 26 mars 2012

Déclaration liminaire

A nouveau, les choix que vous soumettez à l'avis des représentants des personnels sont faits contre l'emploi, contre l'intérêt des élèves, contre la motivation et la santé au travail des enseignants.

Près de 1400 élèves en plus dans les collèges et segpa de Seine-Saint-Denis à la rentrée 2012 et 67 professeurs en moins. Depuis la rentrée 2008, il y a 215 professeurs en moins dans les collèges et les segpa de Seine-Denis Et c'est, sans compter le devenir des emplois occupés par les « stagiaires » à plein temps, les premiers sacrifiés par cette frénésie de destruction de l'emploi public.

Ces suppressions faites en dépit des besoins entrainent dégradation des enseignements et précarisation des personnels. Pour preuve, le rectorat annonce sur son site internet le recrutement d'enseignants niveau licence sur contrat précaire.
Ces choix budgétaires, fait dans un département frappé massivement par le chômage et la pauvreté ne vont évidemment pas dans le sens de l'amélioration du service public ou de sa continuité. Ainsi, dans un collège de Seine-Denis parmi d'autres, des élèves qui avaient connu deux professeurs successifs de français en 6eme, après plusieurs semaines sans cours dès la rentrée, ces mêmes élèves en 4eme en sont à leur 2eme professeur de Français et à leur 2eme professeur d'anglais. En cause , la pénurie de professeurs titulaires remplaçants et le recours, dans l'improvisation de gestion dont ils sont victimes, à des collègues sous CDD de courte durée. Ces mêmes élèves auront en plus à la rentrée prochaine un autre professeur précaire du fait d'une suppression d'emploi correspondant à des besoins d'enseignement bricolés en moyens provisoires.
Pour imposer ces coupes dans l'emploi public, vous avez, depuis plusieurs années, justifié l'augmentation du nombre d'élèves par classe par l'obligation de contribuer à l'effort national, d'optimiser les moyens propres dédiés aux projets et à l'aide aux élèves en difficulté. Puis vous avez vidé cette marge d'autonomie de tout moyen horaire opératoire. Par rapport à la rentrée 2011, le nombre d'élèves augmente dans tous les collèges, et significativement dans les collèges de l'éducation prioritaire, alors qu'il n'y a plus de moyens pour quelque projet d'établissement que ce soit. C'est le cas des collèges socialement les plus défavorisés, classés ECLAIR, contre les projets qu'ils portaient pour organiser la précarisation des personnels qui y travaillent et ainsi masquer leur ghettoïsation aggravée en substituant les savoir-faire par le marketing du faire savoir.
Le 15 février dernier, des représentants de 40 collèges sur les 120 de Seine-Saint-Denis vous ont interpellé pour revenir sur ces choix intenables sur le terrain. A cette occasion, et lors du CT du lendemain, la CGT Educ'action vous avait demandé de revenir sur les enveloppes d'heures supplémentaires pour accéder aux revendications des établissements. Vous avez refusé. Nationalement, sur la seule année 2010-2O11, le coût de ces heures supplémentaires a grevé les finances publiques de l'équivalent de l'ensemble des remplacements dans le 2nd degré public. Vous assumez ce choix déraisonné, les personnels d'enseignement et d'éducation de Seine-Saint-Denis ne s'y résoudront pas.
De nombreux établissements sont en lutte contre les suppressions de poste, les directions uniques ou les fusions d'établissement. Dans tous les cas, la logique est la même suppression de postes économies d'échelle. Les conséquences également identiques : densification des établissements, dégradation des conditions d'étude et de travail.

Le 15 février dernier , un collègue a très justement résumé l'avis général : «les demandes de restitution de postes et de moyens que nous faisons, ce n'est même pas, comme cela devrait être pour travailler mieux, mais pour ne pas travailler encore plus mal à la rentrée prochaine ».C'est le

signe clair d'une tension grandissante entre les besoins et les moyens, entre les missions demandées aux personnels et les ressources humaines qui y sont consacrées Les souffrances qui résultent de ces tensions se propagent partout, chez les professeurs comme chez les personnels de vie scolaire, chez les personnels administratifs, chez les agents le climat relationnel avec les personnels de direction se dégrade dangereusement. Des établissements vous ont alertés sur cet état de fait et pourtant, à ce jour, la direction et l'administration semble rester sourds. L'inspection d'académie se doit de recevoir les personnels et de veiller à ne pas laisser s'installer des situations pouvant se rapprocher d'une forme de harcèlement.

A cela, s'ajoute des pressions contre les heures d'information syndicale droit garantie aux personnels. De plus en plus d'enseignants nous alertent sur les contraintes ou les freins posés aux heures d'information syndicale : horaire imposé sans motivation, pressions faites sur le contenu des heures d'info ou sur les personnels pour ne pas qu'ils y participent ; Il convient de rappeler les règles aux principaux.

Dans le premier degré, les suppressions de poste en rased entrainent désorganise le travail des réseaux en accroissant leurs champs d'intervention. A nouveau, les élèves les plus fragiles se voient privés de leur aide. Des antennes réseau se voient réduite à peau de chagrin avec la seule présence d'un psychologue scolaire réduit à l'élaboration de bilan et la mise en place de dossier segpa puisque privé de ses collègues E et G. Pour les collègues concernés par les mesures de carte scolaire, cette situation n'est que la négation des efforts et de leur investissement ; il s'agit également de difficultés personnelles pour des collègues qui ont parfois quittés la classe banale depuis des années ou retourneraient en classe banale l'année de leur départ à la retraite. Quelle aide a été prévue par l'administration pour faire face à ces situations personnelles difficiles ?
Quels sont les autres expédients auxquels l'administration a eu recours pour préparer la rentrée ? Réduire les congés formation, les départs en stage et il y a fort à parier que les temps partiels seront aussi touchés, tout comme les détachements et les exeats !

En lycée professionnel, la fin de l'effet bourrelé lié à la mise en place du bac pro 3 ans entraine à nouveau des suppressions de poste. Toutefois la mise à mal de la voie professionnelle ne semble pas suffire à notre administration puisque le rectorat de Créteil n'applique pas les horaires réglementaires en bac pro 3 ans. Le calcul de ces horaires se fait sur la base du bulletin officiel spécial n°2 du 19 février 2009, ce BO prévoit un certain nombre d'heures en fonction des spécialités (industrielle ou tertiaire) auxquelles s'ajoute un volume d'heures complémentaires (prévu à l'article 5 et l'annexe 4) qui se calculent sur la base de l'effectif constaté. Une fois de plus ce sont les élèves qui sont sacrifiés puisque le non-respect des heures réglementaires conduit à ne pas pouvoir dédoubler les classes et ainsi à pénaliser les élèves les plus en difficulté. Ce sont donc les élèves les premières victimes de ce détournement du rectorat de Créteil, mais aussi les enseignants qui voient leurs conditions de travail se dégrader. Le rectorat de Créteil jouit jusqu'ici d'une certaine quiétude à ce sujet, mais nous refusons d'en rester là.

De même que la politique gouvernementale d'austérité crée la récession économique, le chômage, la précarité et les inégalités, votre proposition de répartition d'emplois crée la récession scolaire dans les collèges de Seine-Saint-Denis. La CGT Educ'action 93 s'y oppose. Elle apportera tout son soutien aux personnels en lutte , dans les conseils d'administration, dans la grève et les manifestations, contre cette récession, et contre toutes formes de surprescription, d'autoritarisme , de mise en concurrence dont le seul but est de masquer ce nouveau recul planifié du service public.